

L'Intranet syndical, enfin !

Le 26 juin, François Dagnaud, adjoint au Maire chargé des personnels et les responsables de six des organisations représentatives du personnel à la Ville, dont l'UCP, ont signé le protocole d'accord sur l'utilisation des technologies de l'information par les syndicats. Ce protocole, qui a été longuement discuté et amendé tout au long de l'année écoulée, devrait entrer en vigueur à l'automne, la date précise restant à définir. Conséquence de cette entrée en vigueur, l'espace Intranet réservé sur Intraparis aux syndicats va enfin être activé, et les agents de la Ville vont pouvoir consulter les informations mises à leur disposition, sans avoir besoin de disposer d'un accès Internet. Par ailleurs, les nouvelles règles de diffusion des documents syndicaux vont amener une modification dans la diffusion d'UCP Flash, modification qui devrait être relativement transparente pour les destinataires, mais nous y reviendrons en temps utile.

Ce protocole était attendu depuis plusieurs années, et si nous regrettons que du retard ait été pris, nous constatons avec satisfaction qu'il sera opérationnel dans la période de préparation des prochaines élections professionnelles. Nous allons mettre à profit les prochains mois pour constituer l'espace UCP sur Intraparis, qui sera un nouvel outil de communication en direction de tous les agents, que nous nous efforcerons de rendre à la fois simple, complet et riche en informations pertinentes. Nous vous en présenterons les grandes lignes dès que possible.

Accueil d'agents de la Poste.

Parmi les dossiers présentés au CSAP du 22 juin figurait un projet de décret permettant l'intégration à la Ville de Paris de fonctionnaires de la Poste, comme cela est déjà possible pour les agents de France Télécom. Cette disposition leur sera ouverte jusqu'au 31 décembre 2009. Les agents intéressés devront demander à intégrer un emploi vacant à la Ville, et, si leur candidature est retenue, une commission de classement déterminera, sur proposition de l'administration d'accueil, le corps, grade et échelon dans lesquels l'agent aura vocation à être accueilli puis intégré. L'agent sera alors placé en stage probatoire de 4 mois, rémunéré par la Poste, puis détaché pour 8 mois. Deux mois avant la fin de ce détachement, il pourra demander son intégration qui sera soumise à l'avis de la CAP compétente.

Aucune information n'est actuellement disponible sur le nombre d'agents éventuellement concernés. Il est à noter que les agents de France Télécom, pour lesquels une disposition similaire existe depuis plusieurs années, ont été très peu nombreux à intégrer la Ville.

Chèque de rentrée scolaire pour l'entrée en 6^e.

A titre exceptionnel, à l'occasion des 25 ans de l'AGOSPAP, il a été décidé d'attribuer un chèque de rentrée scolaire en septembre 2007 pour les enfants nés en 1996 entrant en 6^e.

L'UCP a demandé à ce que les enfants entrant en 6^{ème}, mais qui auraient une année d'avance ou auraient redoublé soient également bénéficiaires de cette mesure exceptionnelle.

Cette proposition a été retenue, ce qui fait que pour les enfants nés en 1996, l'attribution se fera automatiquement, tandis que pour les enfants qui ne sont pas nés en 1996, les familles fourniront un certificat de scolarité en 6^e.

Cette aide prendra la forme d'un chèque cadeau d'une valeur de 50 €, offert à tous les personnels concernés. Près de 7.000 enfants bénéficieront de cette mesure exceptionnelle.

Avancements et promotions.

Les CAP des catégories B administratives et techniques se sont tenues le 28 juin et ont prononcé les nominations suivantes :

Corps des techniciens supérieurs :

Avancement au grade de Technicien Supérieur Principal

Martine CAZABAN (SG), Jean-Pierre DECOUDU (DPA), François GAYMARD (DVD), Francis GRUYER (DU), Daniel MARQUET (DPA), Catherine PERIE (DVD), Liliane PERIN (DPE), Jean-Pierre RADOS (DU), Pascal RIBOT (DEVE).

Avancement au grade de Technicien Supérieur en Chef

Béatrice BOUCHET (DVD), Claude CARON (DLH), Jean CHARRIER (DPE), Joël COPIN (DU), Isabelle DEMOL (DEVE), Jean-Luc ECKER (DVD), Michel LACHEKAR (DASCO), Ghislaine LACOSTETE (DPA), Jean-Pierre LE DUIGOU (DPE), Gérard LEBERT (DU), Anny-France ROUAIX (DSTI), Patricia ROUDAUT (DU), Francis VIAL (DPA), Jean-Patrick VIGNOT (DRH).

Corps des secrétaires administratifs :

Avancement au choix au grade de Secrétaire Administratif de classe supérieure :

Marie-Line LEGENDART AUDE, Yolande NICOLLE (Cab) ; Claudette BOURREL (SGCP) ; Anne DEVOUGE, Viviane HAUCQUELIN, My Hanh TRAN-HUU (DAC) ; Annette ARRONDEL, Françoise GARNIER-BRUN (DALIAT) ; Jean François DUTAR, Gisèle ESCOBAR, Martine GAUTHIER, Brigitte JEAN (DASCO) ; Odile FAUCHE, Jean Bertrand GUINANT, Jeanne Marie LAMONZIE, Brigitte MANGEAT, Chantal MARTINIE, Chantal REY (DASES) ; Joelle BONNET, Daniel JOIRIS, Eliane LEIBNITZ, Loïc MORVAN, Evelyne PICARD, Gilles VENOT (DDATC) ; Didier CURABEC (DDEE) ; Ginette BECQUET, Irène Roussel (DF) ; Jean Guy GREILSAMER, Patrice LEPELTIER, Claudine PIERRE JUSTIN (DFPE) ; Paulette Licata (DGIC) ; Julia FERREIRA (DJS) ; Muriel Druésne, Frédéric GRESSIER, Chantal GRESY AVELINE (DLH) ; Sabine FERADYAN (DPA) ; Jacqueline DUBOIS, Brigitte IGALENS, Martine GAZEL, Rachel PULA (DPE) ; Véronique GAUTIER, Paul HAIGNERE (DEVE) ; Annick LECRIVAIN (DPP) ; Catherine LE MARECHAL (DPVI) ; Nadia DARGENT, Eugène LOUIS-MICHEL, Nathalie MUNIER, Eric SWIETEK (DRH) ; Eric BISCONTE, Eric BOKOBZA (DSTI) ; Gilles BANDA, Christiane BOUBOUNE, Catherine CANAL, Ange ISTRIA, Catherine LECLERCQ (DU) ; Isabelle GENIN, Annie LACROUTS Odile RICHARD, Philippe TORT (DVD) ; Christian MICHEL (SG).

Avancement au choix au grade de Secrétaire Administratif de classe normale :

Carmen SOKOLENKO (DAC) ; Colette BIZIAUD, Michelle CELDRAN (DASCO) ; Danielle BARBERET (DASES) ; Annie France BURE-DAIGNAN, Joëlle FOREST, Martine LASCAUX (DDATC) ; Marie Hélène PELLEGRINELLI (DDEE) ; Ginette CAYROL (DF) ; Josiane GIANFRANCESCHI (DGIC) ; Nadine FOUBERT (DJS) ; Françoise ARNOULD, Danielle REAU (DLH) ; Christine RAIMONDO (DPA) ; Monique NEUVY (DPE) ; Annie BILLEBAULT (DEVE) ; Monique DUBAIL (DRH) ; Alexandre DOURNIN (DSTI) ; Françoise KERGUEN (SG).

Nous notons avec satisfaction que grâce au nouveau ratio promus/promouvables, il a été possible de nommer 60 SA à la classe supérieure au lieu de 33 les années précédentes.

L'UCP adresse à toutes et à tous ses sincères félicitations.

Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS
Tél. 01.43.47.80.72
Fax. 01.43.47.81.45